

Paris, le 11 juin 2019

Nos références : 107/2019/MJ/ES

Monsieur le ministre,

Le protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, dont la CFDT est signataire, prévoyait que « les fonctionnaires relevant de la filière sociale, dans les trois versants de la fonction publique, [bénéficieraient] d'une revalorisation, à compter de 2018, en reconnaissance de leur diplôme au niveau licence et du niveau des missions exercées. À compter de cette date, leur grille sera revalorisée en cohérence avec celle de la filière paramédicale. »

Ces dispositions ont été mises en œuvre, pour les agents de l'État par les décrets 2017-1050, 2017-1051 et 2017-1055.

La mise en œuvre de ces décrets a été reportée du 1^{er} février 2018 au 1^{er} février 2019. À ce jour, la CFDT appelle votre attention sur :

- la question des déroulements de carrière et les moyens à mettre en œuvre pour assurer le respect de la garantie de pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, engagement traduit règlementairement par le décret 2017-722 ;
- la question des régimes indemnitaires. En application non seulement du protocole PPCR mais aussi de l'accord relatif à l'égalité professionnelle, les moyens doivent être mis en œuvre pour une revalorisation qui permette d'aligner les montants sur ceux des autres corps de même niveau de responsabilité, c'est-à-dire classés en catégorie A.
- la question des parcours et mobilités professionnelles, les agents étant soucieux des possibilités d'accès à d'autres corps ou cadres d'emploi.

Par ailleurs, les retards sur la mise en œuvre ainsi que l'absence de revalorisation des régimes à la date du 1^{er} février 2019 pour certains ministères portent un mauvais coup aux avancées permises par le dialogue social, qui sont autant d'engagements pris en direction des agents que nous représentons.

Dans l'attente d'une réponse rapide sur les mesures que votre Gouvernement entend mettre en œuvre afin de répondre aux légitimes attentes des agents, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Mylène JACQUOT,



Secrétaire générale

Monsieur le Ministre Olivier DUSSOPT
Ministère de la Fonction Publique
Secrétariat particulier
Télédoc 146 – 139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr